



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN03520120319461

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de Ille-et-Vilaine .

Transmis

Au représentant de l'état

Fait à Thorigné-Fouillard, le 19 mars 2012

Visé Le : 23 mars 2012

Monsieur . .

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Service	Temps de travail	Collectivité	CP et commune	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V03511097115001	Technicien principal de 2ème classe	TECHNIQUES	35h00	Mairie de Saint Méloir des Ondes	35350 Saint meloir des ondes	20/09/2011	03520110926860
V03512023753001	Agent social de 2ème classe	Service d'aide et d'accompagnement à domicile	20h00	Centre Communal d'Action Sociale de Baguer Morvan	35120 BAGUER MORVAN	24/02/2012	03520120227320